



Déclaration d'engagement politique en matière de droits humains



En référence à la stratégie générale « En route vers 2030 » de la Coopération luxembourgeoise et à notre Vision 2030 qui en découle, LuxDev a adhéré au Pacte national « Entreprises et droits de l'homme » le 20 septembre 2023. Placés au cœur de l'action de LuxDev et intégrés dans son ADN, les droits humains et la Responsabilité sociale des entreprises sont essentiels à la réalisation de notre mission : la mise en œuvre de la coopération au développement bilatérale du gouvernement luxembourgeois qui vise l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux.

En tant que signataire du Pacte national, il est primordial que notre action, celle de nos partenaires et, chaque fois que possible, celle de notre chaîne de valeur, contribuent positivement à la réalisation des droits humains et, *a minima*, n'affectent pas négativement les droits humains des populations avec et pour lesquelles nous travaillons.

Dans le cadre de nos interventions, six risques principaux pour les droits humains ont été identifiés :

- les risques liés à la santé et sécurité des travailleurs de l'entreprise, des communautés voisines, des partenaires de mise en œuvre et au sein de la chaîne de valeur ;
- les risques liés à des conditions de travail justes et équitables ;
- les risques liés à des pratiques de discrimination, violence et harcèlement sur le lieu de travail ;
- les risques liés au travail des enfants ;
- les risques liés à la dégradation des conditions de travail ;
- les risques liés à l'insécurité économique, à la pauvreté et à l'accès inadéquat aux besoins essentiels, ce qui peut compromettre le bien-être et la dignité humaine.

Pour faire face à ces enjeux, LuxDev s'engage à mettre en place une diligence adéquate, des formations et sensibilisations appropriées ainsi qu'un mécanisme de recours et de redevabilité effectif. Notre code de conduite met en exergue les valeurs de l'Agence et traite du respect et de la protection des personnes, des actifs matériels et immatériels, et de l'environnement.

D'autres chartes et politiques internes réaffirment cet engagement. Nous respectons le droit fondamental à la non-discrimination. Nous considérons que l'exploitation et les abus sexuels constituent une violation des droits humains et une atteinte inacceptable à la dignité humaine. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ni de violence sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Par nos actions, nous évitons de mettre en danger notre santé et celle d'autrui. Nous veillons à ce que la sécurité fasse partie de nos habitudes quotidiennes.

Par ailleurs, nous adoptons une vision responsable de la coopération au développement dans nos interventions. La réalisation des droits humains, l'égalité des genres et la durabilité environnementale constituent des priorités transversales. Afin de respecter l'engagement de ne laisser personne pour compte, l'inclusion est placée au cœur de notre approche. Une attention particulière est portée aux groupes et personnes les plus exposés à des impacts négatifs sur leurs droits humains, du fait de leur vulnérabilité ou marginalisation.

Toutes nos actions sont menées dans le respect des engagements internationaux du Luxembourg, du cadre européen et des plus hauts standards éthiques, en particulier la Charte internationale des droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et les textes relatifs au devoir de vigilance.